



SAINT-PAUL
en Chablais

Envoyé en préfecture le 26/07/2022

Reçu en préfecture le 26/07/2022

Affiché le

ID : 074-217402494-20220721-D051_2022-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 15

Votants 18

L'an deux mille vingt deux

Le vingt et un juillet,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Madame PAUTHIER Marie-Françoise, 1^{ère} adjointe.

Date de la convocation du conseil municipal le 15 juillet 2022.

A été nommé secrétaire : COLIN Benoît

N° D51_2022

Présents (15) : Mmes et Ms. PAUTHIER Marie-Françoise, TRINCAT Christophe, LAURANT Thierry, ZIMMERMANN Sophie, MICHOU Max, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, BURNET Stéphanie, PODEVIN Christian, PINGET Denis, GILLANT Olivier, VIOLLAZ Emilie, REBUT Sandra, GALLAY Claude, DUCRET Marie-Claire

ONF :

**Désignation des
bénéficiaires solvables
pour la délivrance des
bois sur pied**

Absent (1) : Mme GRIVEL Céline

Excusés (3) : GILLET Bruno (donne pouvoir à Mme PAUTHIER Marie-Françoise), VEZIN Pascale (donne pouvoir à M. PODEVIN Christian), WIART Florine (donne pouvoir à Mme VIOLLAZ Emilie)

Votants (18)

M. MICHOU informé le conseil que pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal doit désigner trois BÉNÉFICIAIRES SOLVABLES de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Désigne M. TRINCAT Christophe, MICHOU Max, CHEVALLAY Patrice comme bénéficiaires solvables de la bonne exploitation des bois.

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Par délégation du Maire
Marie-Françoise PAUTHIER
1^{ère} adjointe